



Fellow de l'Institut canadien des urbanistes

Lignes directrices relatives aux
mises en nomination - 2023



FELLOWS



À PROPOS DES FELLOWS DE L'ICU

Le titre de Fellow de l'Institut canadien des urbanistes est la plus haute distinction que l'Institut puisse accorder à un urbaniste. Cette distinction reconnaît l'excellence, identifie des modèles éminents, favorise les avancées dans la pratique de l'urbanisme et attire des leaders à l'avant-garde de l'urbanisme au Canada. Ces réalisations et cette expérience professionnelles doivent être significatives dans un contexte d'urbanisme national ou international. Les Fellows utilisent fièrement la désignation FICU, pour désigner le Fellow de l'Institut canadien des urbanistes.

Pour devenir Fellow, un membre doit être proposé par un autre membre en règle et respecter les critères de nomination. La candidature est ensuite soumise au jury des prix et distinctions de l'ICU, qui fait une recommandation au conseil d'administration de l'ICU. Les nouveaux Fellows sont présentés lors de la cérémonie de remise des distinctions honorifiques et des prix au cours du congrès national de l'ICU.

DATES CLÉS DE 2023

Date limite de soumission des nominations	23 janvier 2023 à 23 h 59 HE
Envoi d'un avis aux proposant et aux candidats retenus	Mars 2023
Annonce publique des nouveaux Fellows	31 mai 2023
Cérémonie de remise des prix et honneurs – Halifax, N-É	28 juin 2023

CANDIDATS ÉLIGIBLES

Le titre FICU peut être accordé à un urbaniste qui répond aux deux critères suivants :

- 1) est ou a été membre de l'ICU en règle pendant au moins dix ans
ou
est une personne qui était membre de l'ICU et qui est maintenant à la retraite, tel que défini dans les statuts
ou
est une personne qui a été membre de l'ICU en règle et qui est mis en nomination à titre posthume dans les cinq années suivant son décès
- 2) a atteint un haut niveau d'excellence dans au moins deux des catégories suivantes et a apporté une contribution d'importance nationale dans l'une d'elles :
 - Pratique professionnelle
 - Enseignement et mentorat à l'intention d'urbanistes
 - Urbanisme et recherche communautaire
 - Service communautaire et leadership dans la profession

L'ICU célèbre et promeut la diversité, l'égalité et l'inclusion en offrant des chances égales à toutes les personnes qualifiées, sans égard à la race, la couleur, l'origine ethnique, la religion, le sexe, l'âge, l'origine nationale, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'apparence.

L'ICU croit que le fait d'honorer les urbanistes qui reflètent la diversité de nos membres et de la population canadienne nous rend plus forts.

SOUMETTRE UNE NOMINATION

Tout Fellow (FICU), membre professionnel (MICU) ou membre à la retraite de l'ICU en règle peut présenter un candidat au titre de Fellow.

Pour éviter la partialité, l'ICU a édicté des exigences strictes, en précisant quelles personnes ne peuvent pas présenter un candidat au titre de Fellow. Les personnes suivantes ne peuvent pas présenter un candidat ou rédiger une lettre d'appui :

- un membre du Jury des prix et distinctions de l'ICU
- un membre du Conseil d'administration de l'ICU

Il incombe au proposant de créer un dossier complet et de le présenter en temps voulu. Les proposants doivent connaître les exigences et les échéances reliées à la présentation des dossiers de candidature. Il doit aussi connaître le travail du candidat et il a le devoir éthique de veiller à l'exactitude du dossier.

Le proposant de la candidature est responsable de la préparation du dossier de candidature à l'insu du candidat. Il est obligatoire que le dossier soit présenté de façon confidentielle. Dans le cas où cette exigence ne serait pas respectée, le dossier de nomination pourrait être rejeté. De plus, il est fortement recommandé que la famille du candidat ne soit pas informée de sa candidature.

Le dossier écrit revêt une importance capitale puisque le jury se fie au contenu du dossier pour formuler sa recommandation. Le jury ne cherche pas d'autres informations.

EXIGENCE DU DOSSIER

Chaque dossier doit comprendre les sections suivantes :

1. Partie A : Une table des matières résumant le contenu du dossier de mise en candidature
2. Partie B : Un aperçu d'une page maximum de la soumission qui précise les catégories dans lesquelles le candidat a été proposé, un résumé des contributions importantes du candidat en matière d'urbanisme sur la scène nationale/internationale, ainsi qu'une liste des personnes qui appuient la candidature et dont la lettre fait partie du dossier de candidature
3. Partie C : Un curriculum vitae à jour du candidat, de 4 pages maximum, mettant l'accent sur les rôles joués qui sont essentiels pour la nomination en tant que Fellow
4. Partie D : Une description de 2 pages maximum des contributions du candidat dans chaque catégorie sélectionnée, jusqu'à un maximum de 8 pages au total (pour 4 catégories qualifiantes), avec des preuves irréfutables démontrant l'excellence des réalisations du candidat par rapport aux critères de nomination
5. Partie E : Un minimum de cinq et un maximum de huit lettres d'appui de l'un ou l'autre des suivants :
 - Membres professionnels de l'ICU en règle
 - Membre à la retraite de l'ICU en règle

6. Partie F (optionnelle) : Un maximum de cinq lettres d'appui additionnelles de l'un ou l'autre des suivants :
 - Membres candidats de l'ICU en règle
 - Membres précandidats de l'ICU en règle
 - Membres étudiants de l'ICU en règle
 - Membres associés du public de l'ICU en règle
 - Non-membres de l'ICU
7. Partie G : Un document signé par le proposant confirmant la confidentialité du processus de mise en candidature et qu'à sa connaissance, le candidat n'est pas au courant de sa mise en nomination en lien avec le statut de FICU

CATÉGORIES DES RÉALISATIONS

Le dossier d'un candidat doit démontrer l'excellence et l'étendue de son expérience en urbanisme dans au moins deux des quatre catégories suivantes. L'importance de sa contribution à l'égard de l'urbanisme à l'échelle nationale ou internationale doit être démontrée dans au moins une des catégories*.

1. Pratique professionnelle

Le candidat fait preuve d'une réussite exceptionnelle dans la pratique de l'urbanisme et la maîtrise de la théorie, des approches et des techniques de l'urbanisme. Ces réalisations doivent être illustrées par l'élaboration et la mise en œuvre de plans, de projets ou de politiques, dans des communautés de toute taille et à tout niveau de juridiction, et étayées par des preuves de réalisations importantes. Dans cette catégorie, les preuves de réalisations exceptionnelles dans les domaines suivants :

- i. exercer une pratique professionnelle pendant une période prolongée
- ii. apporter des contributions en matière d'urbanisme démontrant une maîtrise des principes dans ce domaine
- iii. assumer la responsabilité de contributions en matière d'urbanisme qui ont apporté d'importants changements positifs au sein d'une collectivité
- iv. capacité avérée de transférer la connaissance et la pratique en matière d'urbanisme d'un endroit à l'autre

2. Enseignement et mentorat à l'intention des urbanistes

Le candidat fait preuve d'une réussite exceptionnelle dans l'avancement et le partage des connaissances et des pratiques en matière d'urbanisme en enseignant l'urbanisme et/ou en encadrant des urbanistes en dehors d'une relation employé-employeur. Cela devrait être appuyé par des preuves de réalisations importantes dans les domaines suivants :

- i. assurer l'enseignement ou/et le mentorat pendant une période prolongée
- ii. exercer une influence sur la pratique de l'urbanisme dans le contexte canadien et/ou sur la scène internationale
- iii. faire preuve de leadership dans l'essor de l'enseignement de l'urbanisme et/ou le mentorat des urbanistes
- iv. faire preuve depuis longtemps d'un engagement exceptionnel dans la formation à l'urbanisme

3. Urbanisme et recherche communautaire

Le candidat fait preuve d'une réussite exceptionnelle en apportant une contribution significative aux fondements théoriques de l'urbanisme et à sa pratique. Cela devrait être appuyé par des preuves de réalisations importantes dans les domaines suivants :

- i. avoir effectué des recherches pendant une période prolongée
- ii. faire preuve d'innovation dans le domaine de l'urbanisme et de la recherche communautaire
- iii. appliquer la recherche à la pratique de l'urbanisme dans des contextes canadiens et/ou internationaux

4. Service communautaire et leadership dans la profession

Le candidat fait preuve d'une réussite exceptionnelle et d'une grande expérience dans l'avancement de la profession d'urbaniste et des principes d'urbanisme au profit du domaine public. Cela devrait être appuyé par des preuves de réalisations importantes dans les domaines suivants :

- i. Jouer un rôle de chef de file en matière de service communautaire en urbanisme pendant une période prolongée
- ii. faire preuve de leadership dans la profession pendant une période prolongée
- iii. exercer une influence en urbanisme dans l'intérêt du domaine public et de la profession d'urbaniste au Canada
- iv. soutien des activités menées par les communautés qui font progresser la participation des communautés à l'urbanisme

****Contributions d'importance nationale/internationale :***

Étant donné que le titre de FICU est une désignation nationale, l'accent est mis sur les contributions du candidat à l'urbanisme professionnel au niveau national ou international et doit être démontré dans au moins une catégorie.

Une contribution considérée comme étant d'importance nationale ou internationale peut comprendre un ou plusieurs des éléments suivants :

- L'élaboration de politiques, d'approches de problèmes, de conceptions ou de services inhabituels (uniques) qui sont conçus localement et qui offrent le potentiel d'être adoptés par d'autres juridictions à divers endroits au Canada ou à l'étranger, ou qui le sont par la suite
- La participation active, pendant une période prolongée, à la formulation, au débat et/ou à la mise en œuvre de politiques et de propositions qui ont un impact national significatif
- Des recherches universitaires ou des pratiques professionnelles qui apportent une contribution extraordinaire dans un contexte national ou international
- Les réalisations internationales d'un candidat qu'il introduit dans le contexte de l'urbanisme canadien peuvent constituer une contribution nationale importante
- Service exemplaire à l'ICU pendant une période prolongée dans une variété de rôles

LETTRES D'APPUI

Les lettres accompagnant le dossier de mise en candidature d'un Fellow sont un aspect essentiel de la candidature. Les auteurs des lettres d'appui doivent connaître le travail du candidat. Ces lettres doivent expliquer comment selon l'auteur le candidat satisfait aux critères de sélection.

Les lettres doivent comporter les éléments suivants :

- l'identité de l'auteur de la lettre
- depuis combien de temps et à quel titre l'auteur de la lettre connaît le candidat
- les raisons pour lesquelles le travail du candidat est d'importance nationale ou remarquable pour d'autres raisons et des faits justifiant ces affirmations
- la signature de l'auteur de la lettre

Les lettres d'appui ne devraient pas :

- être rédigées par un membre du personnel de la même entreprise ou par un employé immédiat sauf dans le cas d'une candidature à titre posthume
- être de simples lettres d'appui

Facteurs à prendre en considération pour les lettres d'appui :

- Un dossier bien étoffé contient des lettres de diverses sources soulignant les réalisations du candidat selon différentes perspectives
- Un dossier bien étoffé fournit une évaluation indépendante des contributions provenant de sources autres que celles des auteurs de lettres – les évaluations qui mettent en évidence l'importance des réalisations prennent plusieurs formes, notamment : des prix, récompenses, honneurs, témoignages, publications à l'échelle nationale ou internationale témoignant d'idées ou de résultats de recherche et d'autres moyens par lesquels l'excellence professionnelle est récompensée
- Si une contribution est décrite comme "innovante", expliquez en quoi cette contribution est réellement originale et a un impact sur la théorie, l'enseignement, la pratique ou la profession de l'urbanisme
- Une liste de réalisations ne permet pas en soi au jury de décider de leur importance – les personnes qui connaissent le candidat doivent fournir un contexte et des preuves à l'appui pour aider le jury à procéder à cette évaluation – veuillez démontrer au jury de quelle façon cette personne se démarque d'autres membres actifs et compétents de l'ICU
- La connaissance par le rédacteur de l'importance nationale/internationale de la contribution du candidat à l'urbanisme (voir la section sur les catégories de réalisations)

SOUSSION

Le dossier, à l'attention de Beth McMahon, directrice générale, doit être reçu par l'ICU d'ici le **23 janvier 2023** à 23 h 59, heure de l'Est à board@cip-icu.ca.

PROCESSUS DU JURY

Les membres du jury sont choisis par le Conseil d'administration de l'ICU et ils possèdent différents types d'expérience dans la pratique professionnelle ou le milieu universitaire. Au moins cinq membres du jury doivent être des Fellows de l'ICU.

Lignes directrices relatives aux mises en nomination pour Fellow

Les tâches du jury sont les suivantes :

1. favoriser les nominations d'urbanistes remarquables de partout au pays de manière inclusive
2. passer en revue chaque dossier complet
3. recommander les candidats pour l'élection à titre de Fellows uniquement en fonction de leurs réalisations professionnelles remarquables et de leurs importantes contributions nationales en matière d'urbanisme canadien
4. présenter les recommandations au Conseil d'administration de l'ICU aux fins de ratification

Le président de l'ICU informe les nouveaux Fellows de leur désignation, ou les représentants d'un Fellow désigné à titre posthume. Lorsqu'un lauréat (ou une personne désignée) ne peut pas participer à la conférence, un autre lieu de présentation sera proposé.

QUESTIONS

Les questions relatives au processus de la sélection des Fellows peuvent être transmises par courriel à Beth McMahon, directrice générale, à l'adresse board@cip-icu.ca.